

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹



Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE

8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Atelier d'architecture et d'urbanisme Thierry SAUNIER SARL

13 Place Massenet 42000 Saint Etienne

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de St Jean Bonnefonds

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30 janvier 2015 ■

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 46 800 €HT
- Montant TTC : 56 160 €TTC

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le Bureau du CASDIS, dans sa séance du 28 avril 2016, a approuvé l'Avant-Projet Définitif en prenant en compte l'évolution des travaux à envisager, à savoir :

- Modification de programme : Réalisation d'une travée supplémentaire afin d'accueillir le véhicule logistique (VLOG), réalisation d'une salle d'activités physiques
- Adaptation des travaux suite aux études approfondies du sous-sol (minier) : mise en œuvre de fondations spéciales,
- Adaptation des travaux afin de s'adapter à la topographie du tènement : mise en œuvre de murs de soutènements.

Conformément à l'article 6 du CCAP, le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux qui s'élève à 706 000 €HT (pour 520 000 €HT à l'origine) et à fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

D'autre part, une erreur s'étant glissée dans les articles 6.4 et 6.6 du CCAP, il y a lieu de les corriger.

Les corrections sont ainsi apportées :

- Art 6.4 : La mention « Le coût prévisionnel des travaux est assorti d'un taux de tolérance de 1.05% » est remplacée par « Le coût prévisionnel des travaux est assorti d'un taux de tolérance de 5% »,
- Art 6.6 : La mention « Le coût de réalisation des travaux est assorti d'un taux de tolérance. Ce taux de tolérance est de 1.03% » est remplacée par « Le coût de réalisation des travaux est assorti d'un taux de tolérance. Ce taux de tolérance est de 3% ».

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 16 740.00 €
- Montant TTC : 20 088.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 35.8%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 63 540.00 €
- Montant TTC : 76 248.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170608-17-09-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017
EXE10 - Avenant
Publication : 15/06/2017

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 2 / 4

ANCIEN CODE DES MARCHÉS PUBLICS



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
		Réception par le préfet : 15/06/2017 Publication : 15/06/2017
		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

042-284210242-20170608-17-09-051-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

avenant »

« Reçue à titre de notification copie du présent

A,

le

Signature du titulaire,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017



■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.